

**PASSAGE A L'EURO :
L'ARTISANAT AU CŒUR DU CHANGEMENT**

L'UPA et ses 3 Confédérations membres, la CAPEB (bâtiment), la CNAMS (services et fabrication) et la CGAD (alimentation en détail) **ont signé, la Charte de mobilisation pour la préparation à l'Euro des petites entreprises** avec le Ministre de l'Economie et des Finances et le Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce et à l'Artisanat.

L'UPA, la CAPEB, la CNAMS et la CGAD sont particulièrement mobilisées sur cette échéance du passage à l'euro et **ont déjà engagé depuis plusieurs mois des actions concrètes** en direction des entreprises artisanales.

Comme le demandaient l'UPA et ses Confédérations, **les pouvoirs publics s'engagent**, par cette Charte, **à apporter un soutien particulier aux petites entreprises** qui seront confrontées à des difficultés spécifiques.

En contact direct avec leur clientèle, les entreprises de proximité devront assurer une mission pédagogique vis à vis des consommateurs et notamment auprès des publics les plus fragiles.

Elles devront également faire face aux complications liées au basculement de la comptabilité, au rendu de monnaie et à la gestion de deux monnaies pendant la période de double circulation qui, en France, est fixée à 6 semaines.

Sur ce point, **l'UPA regrette d'ailleurs que le Gouvernement ait choisi**, contre l'avis des petites entreprises, **de maintenir une période aussi longue de double circulation du franc et de l'euro.**

Les engagements contenus dans la Charte contribueront néanmoins à améliorer l'information des petites entreprises et des professionnels et à les inciter à se préparer dès maintenant à ce grand changement. Dans ce cadre, **l'Artisanat aura un rôle majeur à jouer.**

De son côté, **l'Etat aura la responsabilité de soutenir les démarches engagées par les organisations professionnelles de l'Artisanat et des petites entreprises.** Prochainement, un guide pratique, élaboré conjointement avec l'UPA et ses trois Confédérations, sera diffusé en 2 millions d'exemplaires aux petites entreprises artisanales, commerciales et de services.

